

# COMMUNE DE L'ISLE



## RAPPORT DE GESTION

# 2021



---

# Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur la gestion & les comptes durant l'année 2021

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 4 et 93c de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 93 du Règlement du Conseil communal de la Commune de L'Isle, la Municipalité a l'honneur de soumettre ci-après son rapport de gestion pour l'année 2021, faisant partie intégrante du préavis 02/2022.

---

<b>Table des matières</b>	<b>Page</b>
RAPPORT DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA GESTION & LES COMPTES DURANT L'ANNEE 2021 .....	2
CONSEIL COMMUNAL .....	3
MUNICIPALITE.....	7
ADMINISTRATION GENERALE.....	9
SERVICE DES EAUX .....	16
VOIRIE, ESPACES VERTS & FORETS .....	21
SECURITE & SOCIAL.....	36
PATRIMOINE .....	43
LISTE DES SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES.....	48

---

# CONSEIL COMMUNAL

---

## ACTIVITES

Le Conseil communal, organe délibérant élu par les citoyens pour cinq ans, se réunit en général quatre fois par an. Il élit à sa tête un/e Président/e qui dirige les débats. Le Conseil communal étudie et analyse les préavis déposés par la Municipalité (11 en 2021) au sein des commissions. Un rapport est ensuite rédigé pour présentation à l'assemblée qui décide d'accepter, refuser ou modifier les conclusions proposées par la Municipalité.

Le bureau du Conseil prépare les séances, établit l'ordre du jour d'entente avec la Municipalité. Il accomplit également le dépouillement des votations et élections, sous la responsabilité du Président.

Le secrétariat du Conseil tient à jour les coordonnées des Conseillers, des commissions et s'assure du suivi des préavis, motions, postulats, etc. Il transmet également tous les documents utiles aux Conseillers. Il assure la préparation des documents utiles pour le dépouillement des votations et élections et veille à son bon déroulement.

## COMPOSITION DU BUREAU

Présidence	M. Jürg Hostettler
Vice-présidence	Mme Céline Käser
Scrutatrice, scrutateur	Mme Isabelle Décosterd et M. Paul Hutzli
Scrutateurs suppléants	M. Arnaud Cloux et M. Denis Baudat
Secrétaire	M. Carole Ueltschi

## COMMISSION DE GESTION

M. David Lee, M. Sébastien Chenuz, M. Daniel Pasche

## COMMISSION DES FINANCES

M. Pierre-Olivier Cloux, M. Christian Salomon, M. Jean-Daniel Richard

## COMMISSION DE RECOURS

M. Blaise Leuba, M. Philippe Décosterd, Mme Andreea Zara

## DELEGUEES & DELEGUES DU CONSEIL COMMUNAL DANS LES ASSOCIATIONS :

<b>AJERCO</b>	Déleguée	Mme Céline Käser
	Suppléant	M. Guillaume Wegmuller
<b>ASICoPe</b>	Déleguée	Mme Sandie Anselme
	Suppléante	Mme Fanny Faillétaz
<b>ASICOVV</b>	Délegué	M. Blaise Leuba
	Suppléant	M. Christophe Wulliens
<b>ASPIC</b>	Déleguée	Mme Cynthia Philippin
	Suppléante	Mme Camille Margot

## PREAVIS ET RAPPORTS DEPOSES ET APPROUVES EN 2021

N°	Libellé	Adopté le
01/2021	Révision du plan d'affectation communal dit « PACom »	30.03.2021
02/2021	Adoption du Règlement général de police (RGP)	30.03.2021
03/2021	Comptes communaux 2020 et rapport de gestion	17.06.2021
04/2021	Indemnités des membres de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2021 – 2026	06.10.2021
05/2021	Délégation de compétences et pouvoirs spéciaux à la Municipalité pour la législature 2021 – 2026	06.10.2021
06/2021	Arrêté d'imposition 2022	06.10.2021
07/2021	Plafond d'endettement (Législature 2021 – 2026)	09.12.2021
08/2021	Contrat de parc avec l'Association Parc naturel régional Jura vaudois	09.12.2021
09/2021	Optimisation et mise aux normes des installations de chauffage à distance (CAD) et rénovation d'une partie de la structure de la chaufferie	09.12.2021
10/2021	Budget 2022	09.12.2021
11/2021	Demande de crédit de CHF 130'000.- pour le remplacement d'un véhicule communal	09.12.2021

## ELECTIONS 2021 – RESULTATS

**7 mars 2021 - Elections communales - Municipalité**

**Electeurs inscrits : 733**

Taux de participation 61.53%

Candidats	Suffrages	Pourcentages	Statuts
Rime Anne-Lise	399	88.47%	Elue
Baudat Steve	388	86.03%	Elu
Mülhauser Philippe	304	67.41%	Elu
Hostettler Eric	274	60.75%	Elu
Rosat Claude	228	50.55%	Elu
Yamo Njouhou Jaurès Anicet	194	43.02%	Non élu
Chatenoud Paul	87	19.29%	Non élu
Martin Philippe	80	17.74%	Non élu
Décorvet Jean-Claude	68	15.08%	Non élu
Voix éparses	9		

**Conseil communal – 45 membres & 7 suppléants**

Taux de participation : 59.21%

Candidats	Suffrages	Pourcentages	Statuts
Schmidt Didier	392	90.32%	Elu
Anselme Sandie	386	88.94%	Elue
Wegmüller Guillaume	384	88.48%	Elu
Wulliens Christophe	384	88.48%	Elu
Hutzli Paul	382	88.02%	Elu
Pittet Gregory	380	87.56%	Elu
Décosterd Isabelle	379	87.33%	Elue
Chenuz Sébastien	374	86.18%	Elu

Chenuz Sylvain	373	85.94%	Elu
Salomon Christian	371	85.48%	Elu
Cloux Pierre-Olivier	367	84.56%	Elu
Cloux Arnaud	366	84.33%	Elu
Staub Pierric	366	84.33%	Elu
Margot Camille	364	83.87%	Elue
Baumann Luc	363	83.64%	Elu
Faillétaz Pascal	363	83.64%	Elu
Hostettler Jürg	362	83.41%	Elu
Zimmermann Laurence	362	83.41%	Elue
Chappuis Cyril	361	83.18%	Elu
Cloux Marc-Antoine	360	82.95%	Elu
Pasche Sylviane	358	82.49%	Elue
Leuba Blaise	357	82.26%	Elu
Juin Philippe	355	81.80%	Elu
Wulliens Jean-Luc	354	81.57%	Elu
Chollet Catia	353	81.34%	Elue
Baudat Denis	332	76.50%	Elu
Freymond Sébastien	332	76.50%	Elu
Currat Philippe	331	76.27%	Elu
Philippin Cynthia	331	76.27%	Elue
Lee David	330	76.04%	Elu
Baudat Brigitte	323	74.42%	Elue
Hostettler Tony	318	73.27%	Elu
Stocker Jean	317	73.04%	Elu
Amiet Alan	313	72.12%	Elu
Richard Jean-Daniel	307	70.74%	Elu
da Silva Lopes Thierry	301	69.35%	Elu
Décosterd Philippe	301	69.35%	Elu
Faillétaz Salhi Fanny	293	67.51%	Elue
Maurer-Cecchini Lorie	293	67.51%	Elue
Yamo Jaures Anicet	292	67.28%	Elu
Devanthery Pascal	284	65.44%	Elu
Colin Frédéric	282	64.98%	Elu
Käser Céline	281	64.75%	Elue
Kuonen Tim	281	64.75%	Elu
Pasche Daniel	279	64.29%	Elu
Zara Andreea	278	64.06%	Non élue
Clementi Nathalie	276	63.59%	Non élue
Abraham Marinette	259	59.68%	Non élue
Chappuis Luc	247	56.91%	Non élu
Chatenoud Paul-Frédéric	246	56.68%	Non élu
Décorvet Jean-Claude	233	53.69%	Non élu
Pasche Elisabeth	186	42.86%	Non élue
Aquillon Laura	175	40.32%	Non élue
Voix éparses	12		

## Election du Conseil administratif de La Coudre

Taux de participation : 66%

Candidats	Suffrages	Pourcentages	Statuts
Chenuz Sébastien	50	94.33%	Elu
Baudat Steve	47	88.67%	Elu
Paquier Valéry	46	86.79%	Elu
Cloux Raymond	45	84.90%	Elu
Zehani Yassin	40	75.47%	Elu
Fontannaz Jean-Luc	17	32.07%	Non élu
Baudat Brigitte	2	3.70%	Non élue
Lanthemann Fanny	2	3.70%	Non élue

## 6 avril 2021 - Election des suppléants-es du Conseil communal

Mme Kim Weber, seule candidate, est élue tacitement au 2<sup>ème</sup> tour des élections communales.

## Election du Président du Conseil exécutif du Hameau de La Coudre

M. Yassin Zehani, seul candidat, est élu tacitement, au 2<sup>ème</sup> tour des élections communales.

## 25 avril 2021 - Election du-de la Syndic-que - 1<sup>er</sup> tour

Electeurs inscrits : 732

Taux de participation : 54.91%

Candidats	Suffrages	Statuts
Rime Anne-Lise	331	Elue
Rosat Claude	59	Non élu

## RECAPITULATION DES VOTATIONS 2021 & RESULTATS

Date	Objet	Participation	Votants	Oui	Non	Accepté/ refusé, %
07.03.2021	Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage 	63.57%	460	253	207	55.00
	Services d'identification électronique (LSIE) 	63.44%	441	132	309	70.07
	Accord de partenariat économique de large portée entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie 	63.44%	446	133	313	70.18
13.06.2021	Pour une eau potable propre et une alimentation saine 	73.16%	524	129	395	75.38
	Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse 	73.16%	529	143	386	72.97
	Loi COVID-19 	72.88%	511	347	164	67.91
	Loi sur le CO2 	73.02%	524	194	330	62.98
	Mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) 	72.61%	510	326	184	63.92
26.09.2021	Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital 	50.48%	351	126	225	64.10
	Mariage pour tous 	50.62%	362	227	135	62.71
28.11.2021	Initiative sur les soins infirmiers 	66.39%	478	331	147	69.25
	Initiative sur la justice 	65.71%	454	111	343	75.55
	Loi COVID-19 	65.99%	479	282	197	58.87

---

# MUNICIPALITE

---

**Mme Anne-Lise Rime, Syndique**  
Administration générale

**M. Steve Baudat, Vice-Syndic**  
Service des eaux

**M. Eric Hostettler, Municipal, dès 01.07.2021**  
Sécurité et social

**M. Philippe Mülhauser, Municipal**  
Voirie, espaces verts et forêts

**M. Claude Rosat, Municipal**  
Patrimoine

## ACTIVITES DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité a siégé, durant l'année 2021, à 41 reprises et a participé à 4 séances du Conseil communal.

A la suite du décès de M. Jean-Louis Bapst, la Municipalité a fonctionné à quatre membres jusqu'à la fin de la législature 2016-2021, soit le 30.06.2021. Dès le 01.07.2022, elle siège à cinq membres.

La Municipalité a eu la joie de pouvoir souhaiter un joyeux anniversaire à deux nonagénaires, Mme Hélène Aubert-Hunziker le 6 juin, et M. Gérald André le 8 décembre.

## COLLABORATION INTERCOMMUNALE

Les membres de votre Municipalité, délégués par l'exécutif, représentent la Commune de L'Isle au sein des associations désignées ci-dessous :

### **Mme Anne-Lise Rime**

#### *Législature 2016-2021*

AJERCO	déléguée
ARCAM	membre du comité
ASPIC	membre du comité
ASICOVV	vice-présidente du comité
ASISEVV	déléguée
Complexe des Chavannes (Cossonay)	membre de la commission de construction

#### *Législature 2021-2026*

AJERCO	déléguée
ARCAM	membre du comité
ASICoPe	déléguée
ASICOVV	présidente du comité
ASPIC	membre du comité

**M. Steve Baudat***Législature 2016-2021*

ACH'ISLE	délégué
ASICOVV	délégué
ASPIC	délégué
EHVV	membre du comité de pilotage
PNRJV	délégué

*Législature 2021-2026*

ASICOVV	délégué et membre de la commission de gestion
EHVV	délégué et membre du comité de pilotage

**M. Philippe Mülhauser***Législature 2016-2021*

ARASMAC	délégué
---------	---------

*Législature 2021-2026*

ASPIC	délégué
CBOVd	délégué
PNRJV	président
Triage forestier	membre du comité
Valorsa	délégué

**M. Eric Hostettler***Législature 2021-2026*

ACH'ISLE	membre du comité
ARASMAC	délégué
ARCAM	délégué
ASICOVV	délégué
ASPMAD	délégué
AVCD	délégué
eHNV	délégué
MBC	délégué
ORPC	membre du comité
PNRJV	délégué
SAPJV	délégué
SDIS	délégué

**M. Claude Rosat***Législature 2016-2021*

ORPC Morges	délégué
Triage forestier	président

*Législature 2021-2026*

ORPC Morges	délégué
-------------	---------

**Commission d'urbanisme**

MM. Claude Rosat, Eric Hostettler et le Service technique de Cossonay (STC)

**Commission de naturalisation**

Mme Anne-Lise Rime, M. Steve Baudat, M. Eric Hostettler

---

# ADMINISTRATION GENERALE

---

<b>Mme Anne-Lise Rime</b>	<b>Syndique</b>
Mme Danièle Jordan	Secrétaire municipale (100%)
Mme Véronique Grandjean	Boursière communale (50%)
Mme Stéphanie Dupertuis	Préposée au contrôle de l'habitant (30%)

La situation sanitaire et les normes en vigueur ont impacté les conditions de travail du personnel administratif ainsi que l'accueil de la population. La Municipalité remercie ses collaboratrices pour leur engagement durant cette période.

## ADMINISTRATION

- Faciliter le fonctionnement, la réflexion et la prise de décisions de la Municipalité
- Assurer le flux d'informations entre et au sein du Conseil communal et de la Municipalité
- Gérer les relations publiques et extérieures de la Municipalité ainsi que ses publications
- Mettre en œuvre la politique de communication interne et externe
- Gérer la délivrance de certains actes officiels
- Assurer la réception centrale de l'administration communale
- Réceptionner et traiter le courrier postal et le courrier électronique
- Gérer les demandes de location des locaux communaux
- Assurer la conservation des archives historiques
- Participer à la gestion des archives courantes et intermédiaires

## BOURSE

- Tenue des comptabilités de la Commune, du Triage forestier du Pied du Jura et de l'ASICOVV
- Gestion de la trésorerie, du budget et des comptes communaux
- Elaboration des bilans financiers et d'investissements
- Gestion des salaires
- Etablissement des diverses facturations de prestations, taxes, etc.

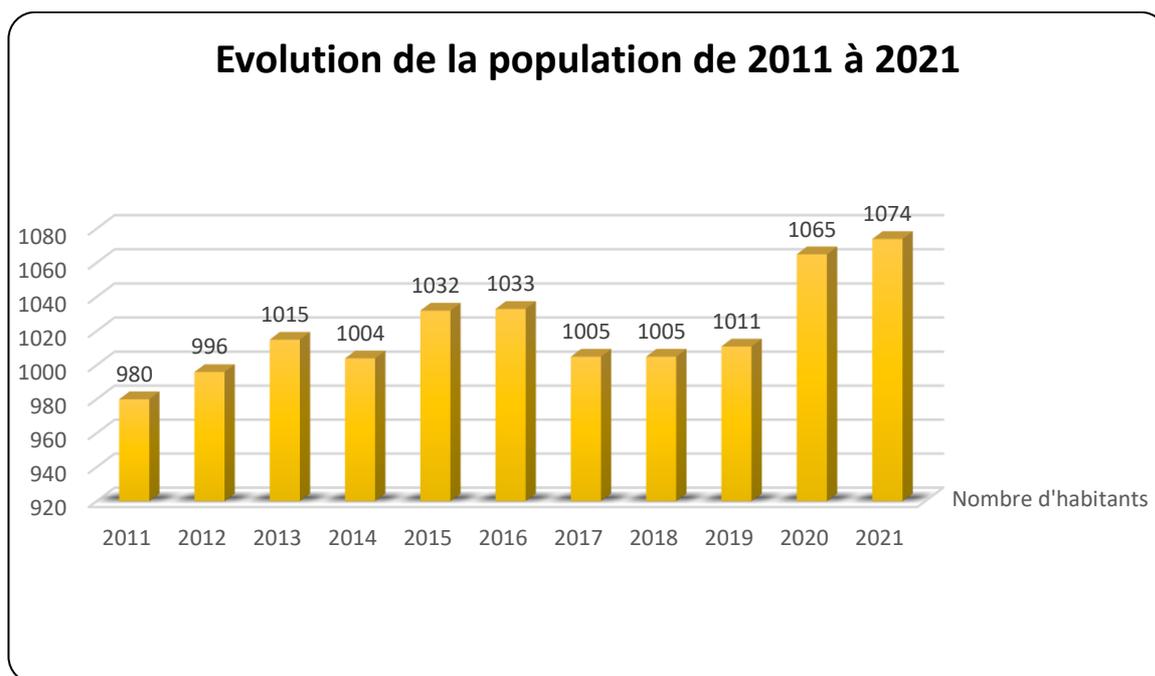
## CONTROLE DES HABITANTS

- Tenue du registre des habitants
- Tenue du registre civique
- Procédures liées aux permis de séjour et d'établissement pour étrangers
- Procédures d'admission à la bourgeoisie communale et de naturalisation
- Etablissement d'attestations diverses
- Etablissement des documents d'identité
- Tenue du registre de chiens
- Tenue du registre des inhumations
- Organisation des élections et votations

## NATURALISATION

En 2021, une demande de naturalisation a été déposée et deux naturalisations ont été octroyées.

## STATISTIQUE DE LA POPULATION



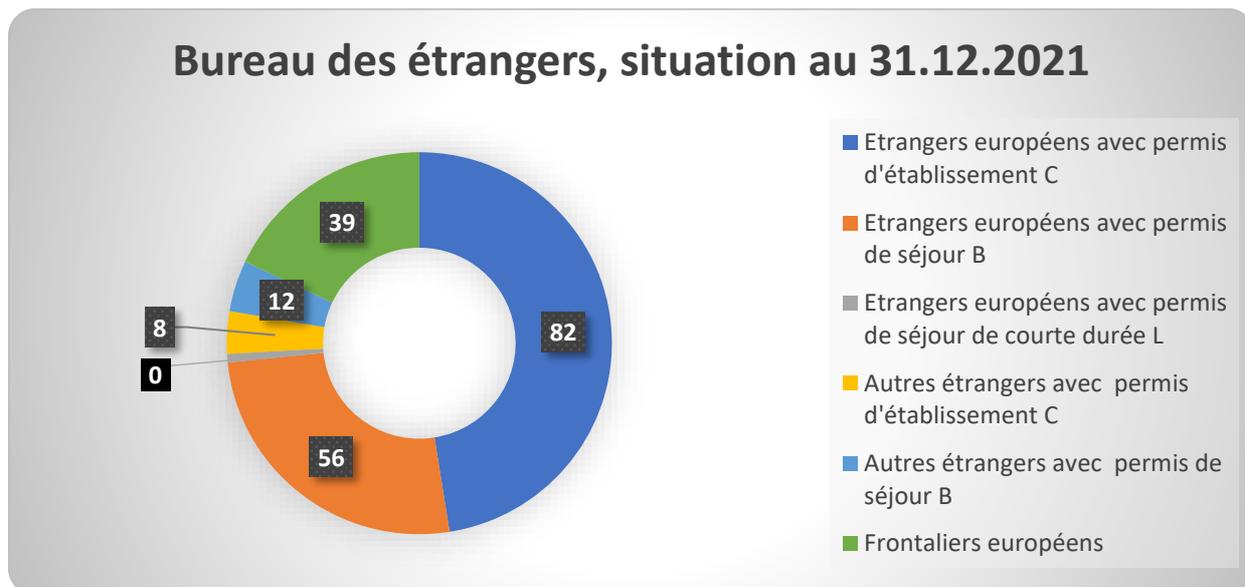
## CARTES D'IDENTITE DELIVREES

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Adulte	49	31	28	37	21	43
Enfant	37	24	12	20	10	27

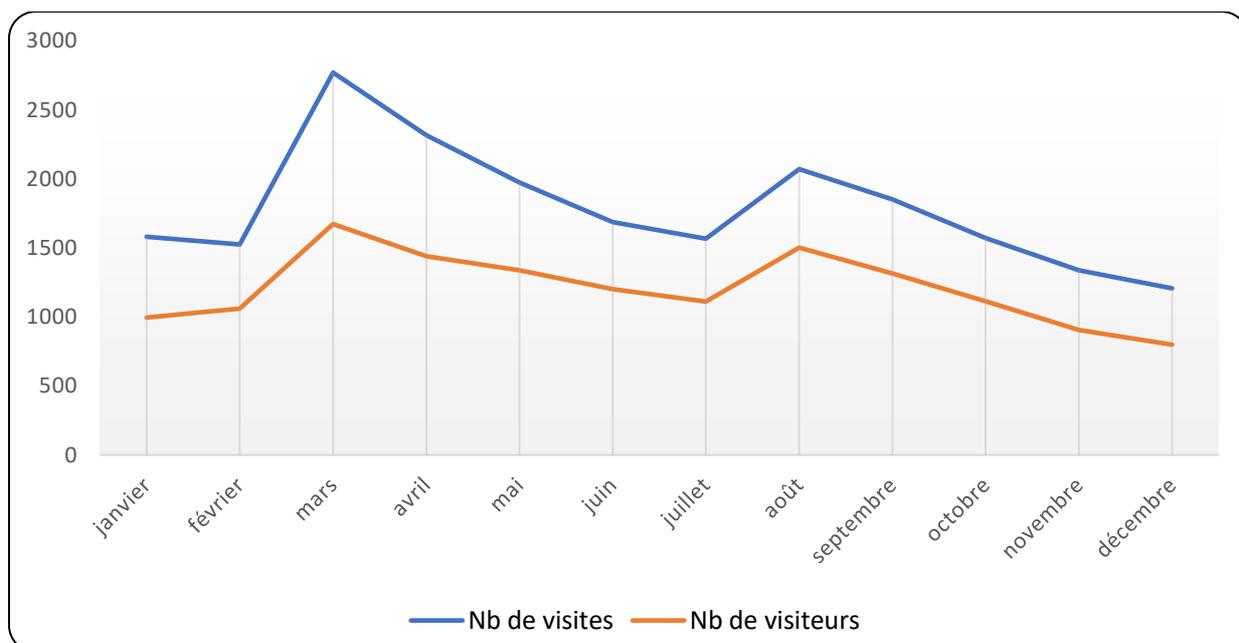
## EVENEMENTS DURANT L'ANNEE 2021

Arrivées	100
Départs	94
Déménagements au sein de la Commune	18
Décès	9
Naissances	9
Mariages	2
Divorces	5
Mises sous curatelle	3
Demande de naturalisation	1
Changements de nom	2

## PERMIS DE SEJOUR



## STATISTIQUES DE LA FREQUENTATION DU SITE INTERNET COMMUNAL



## ECOLES

### COVID – 19

La COVID a encore fortement influencé la vie scolaire durant l'année 2021.

Mesures d'hygiène et distance sociale, port du masque pour les enseignants et le personnel encadrant, reports ou renvois des activités sportives et culturelles, tests et mise en quarantaine tant des élèves que des enseignants, nettoyage des locaux : nombre de directives cantonales, évoluant au fil de la situation, ont été appliquées et sont venues bouleverser l'organisation scolaire.

Nous remercions notre personnel de conciergerie pour son engagement et sa disponibilité durant cette période particulière.

### **ASICOVV (Association Scolaire Intercommunale COssonay-Veyron-Venoge)**

L'ASICOVV regroupe les élèves du primaire de 11 communes (9'027 habitants) et compte 809 (790) élèves au 31.12.2021.

La Commune de L'Isle accueille 4 classes de 7-8P dans les murs du Château, ainsi qu'une salle de musique et une salle de dégagement utilisée pour les devoirs surveillés à la pause de midi. Les salles de travaux manuels, de couture et de gymnastique sont également mises à disposition des élèves de l'établissement scolaire (pour les classes de Mont-la-Ville et de L'Isle).

(XXX) = chiffres 2020

### **ASICoPe (Association Scolaire Intercommunale Cossonay-Penthalaz)**

L'ASICoPe regroupe les élèves du secondaire de 17 communes (17'736 habitants). Au 31 décembre 2021, 574 élèves sont enclassés à Cossonay sur le site du PAM (Pré-aux-Moines).

### **CANTINES**

La cantine de L'Isle est entièrement gérée par l'ASICOVV. Elle accueille, au réfectoire de l'abri PCi, les élèves de 7 et 8 H dans le cadre de l'horaire continu. Les repas sont livrés par la société MIAM-MIAM.

### **CARAVANE DENTAIRE**

En fin d'année scolaire 2020-2021, les communes du « haut » de l'ASICOVV ont décidé de cesser leur collaboration avec la caravane dentaire du Gros-de-Vaud. Les contrôles dentaires des élèves sont désormais assurés par deux cabinets de Cossonay.

### **COMPLEXE DES CHAVANNES**

La commission de construction a participé à 28 séances de travail au cours de l'année 2021. Pour rappel, un membre de votre Municipalité fait partie de cette commission.

La construction du complexe s'est terminée en juin 2021 dans les délais impartis à l'entreprise.

Les 4 partenaires de la PPE ont pris dès lors possession des lieux :

- ASPIC (Piscine)

Le 17 juillet 2021 marque l'ouverture de la piscine au public. Dès la rentrée d'août, les élèves des établissements primaires ASICOVV, ASIVenoge et du secondaire ASICoPe bénéficient de cours de natation. Pour le public, un partenariat avec le Lausanne Natation permet de proposer des cours adaptés aux différentes catégories de nageurs. Le grand bassin, répondant aux critères en ce qui concerne les normes de compétition, a accueilli des concours pour jeunes nageurs. Pour rappel, nos habitants bénéficient des tarifs « indigènes » sur les abonnements.



- ASICOVV (Ecole)

Les divers locaux ont été équipés de mobilier durant les mois de juillet et août, les délais de livraison étant rallongés en raison de la situation sur le marché des matériaux. Il est à relever que les 9 salles de classe ont vu l'arrivée des premiers tableaux à affichage numérique (ANF) de l'ASICOVV. Le 23 août 2021, les cartons de déménagements vidés, les espaces rangés et nettoyés, les enseignants ayant pris possession de leurs nouvelles classes, le collège des Chavannes 2 accueille ses premiers élèves !



Les bureaux de la direction d'établissement, le bureau des associations (ASICOVV et ASPIC), une salle de rythmique, une bibliothèque, un réfectoire scolaire et une cuisine de régénération font partie du lot ASICOVV.



- COMMUNE DE COSSONAY

Dans le cadre de cette réalisation, la Commune de Cossonay a construit une garderie (44 places) et une UAPE (48 places). Ces locaux sont loués au réseau d'accueil de jour AJERCO.

- FONDATION DE VERNAND

Trois salles de classe et deux bureaux ont pris place au 1<sup>er</sup> étage du complexe. Les élèves de la Fondation de Vernand ont également rejoint le complexe à la rentrée d'août.

L'inauguration du complexe a eu lieu le 7 octobre 2021. En raison de la situation sanitaire, la cérémonie s'est déroulée sous une tente installée sur le préau. Elle a permis de réunir les représentants des quatre entités propriétaires, des autorités cantonales et communales, des constructeurs et des utilisateurs des lieux.

## ACCUEIL DE JOUR

### **AJERCO (Accueil de Jour des Enfants de la Région de COssonay)**

Le réseau offre 230 (208) places d'accueil au sein de 9 structures pour le préscolaire et de 212 (152) places au sein de 9 structures pour le parascolaire. Il compte également 48 (53) accueillantes en milieu familial (AMF) réparties sur le territoire de la région de Cossonay. Le réseau AJERCO compte 27 communes membres dont celle de L'Isle.

Au total, 1'492 (1'405) enfants ont été accueillis au sein du réseau AJERCO en 2021. 556 enfants sont sur la liste d'attente à fin décembre.

### **ACCUEIL COLLECTIF PRESCOLAIRE**

Une nouvelle garderie a ouvert ses portes en août 2021, soit Les Chavannes

○ Croquelune à Cossonay	22 places
○ La Toupie à Pompaples	22 places
○ Les Lucioles à Vufflens-la-Ville	22 places
○ La Chenaille à Penthalaz	32 places
○ Le Chap'ronde rouge à Pampigny	22 places
○ L'Arlequin à La Sarraz	22 places
○ L'Oasis à Eclépens	22 places
○ La Mexsonnette à Mex	22 places
○ Les Chavannes à Cossonay	44 places

En 2021, 592 (544) enfants ont bénéficié de ces structures.

(XXX) = chiffres 2020)

### **ACCUEIL COLLECTIF PARASCOLAIRE**

Les accueils du parascolaire sont organisés en collaboration avec les différents groupements scolaires du réseau nommés « îlots » qui font part de leur besoin au comité de direction de l'AJERCO. Celui-ci définit, par son plan de développement, la mise en place des sites d'accueil.

Des places supplémentaires ont été créées à Cossonay et à Cuarnens dès la rentrée d'août. C'est ainsi que 414 (368) enfants ont été accueillis durant cette dernière année.

○ Croquétoiles à Cossonay	48 places	(plus 4 places en août)
○ Les Frimousses à Eclépens	24 places	
○ Les Funambules à la Sarraz	24 places	
○ Les Lionceaux à Vufflens-la-Ville	12 places	
○ Les Moussaillons à Penthalaz	12 places	
○ Les Jonquilles à Eclépens	20 places	
○ Les Petites Licornes à Cuarnens	24 places	(plus 12 places en août)
○ Les Ptits Guêpiers à Penthaz	24 places	
○ Les Bosquets	24 places	(plus 24 places en août)

### **ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR**

Les accueillantes en milieu familial (AMF) ont assuré la prise en charge de 486 (493) enfants. Une personne pratique cette activité dans notre village.

Concernant notre commune, 58 (46) enfants ont été pris en charge au sein du Réseau, soit 16 (13) enfants en garderie et 15 (13) dans une UAPE. Les accueillantes en milieu familial ont reçu 27 (25) enfants soit 15 (18) en accueil préscolaire et 12 (7) en accueil parascolaire.

La liste d'attente fait état de 18 (13) enfants en attente de placement en fin d'année.

(XXX) = chiffres 2020

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Pour rappel, le dossier du PACom a été envoyé, conformément à la LATC, à la DGTL pour un examen préalable et ensuite pour des examens complémentaires selon les adaptations demandées. Ce service a envoyé ses rapports d'examen, en juillet 2013, en avril 2016 et en mars 2018. Les délais d'examen ont été prolongés à plusieurs reprises. Une fois toutes les corrections nécessaires effectuées, le dossier a été transmis à la DGTL pour ultime contrôle. En octobre 2019, la DGTL a envoyé son rapport d'ultime contrôle et a autorisé la suite de la procédure de légalisation.

Après la prise en compte des dernières remarques du Département et la finalisation des documents, le dossier du PACom a été déposé à l'enquête publique, conformément à l'article 38 LATC, du 12 septembre au 11 octobre 2020. Une séance d'information publique a été organisée le 16 septembre 2020.

Le 30 mars 2021, le Conseil communal accepte le préavis municipal. Une nouvelle étape est franchie.

En avril, le dossier est transmis au Canton pour validation par le Conseil d'Etat ... Début août, nous sommes informés que les services cantonaux ne peuvent pas valider notre PACom en l'état. La Municipalité maintient ses positions et demande une séance en présence de Mme la Cheffe de Département : la date proposée est le 31 janvier 2022 !!

A fin 2021, le PACom n'est donc toujours pas approuvé.



---

# SERVICE DES EAUX

---

**M. Steve Baudat, Vice-Syndic**

## EAU POTABLE ET ANALYSES

La Municipalité veille à fournir une eau de qualité à ses habitants. Des analyses sont très régulièrement effectuées et un manuel qualité tenu à jour.

### SYSTEME DE FACTURATION

La mise à jour obligatoire de la version du logiciel « Windows » dans le système informatique communal, s'est révélée incompatible avec le programme de facturation et de recherche des fuites d'eau potable, ainsi que des outils de relevage des compteurs. Cette réaction en chaîne impromptue a provoqué le fait qu'il était devenu impossible de facturer les volumes d'eau réellement consommés durant l'année 2021 ; raison pour laquelle seuls des acomptes ont pu être perçus.



Une réflexion multicritère au sujet du changement de tous les compteurs et du système informatique ou du changement de système uniquement, permettant une gestion multimarque, voire une synergie avec les compteurs de gaz (CAD) a été menée.

La Municipalité a finalement opté pour la conservation des compteurs existants et l'acquisition d'un nouveau logiciel auprès du fournisseur actuel. L'installation du nouveau programme et du matériel de relevé a été quelque peu laborieuse, en raison de la COVID, de quarantaines et de la pénurie de composants, mais tout sera prêt pour les facturations de l'année 2022.

### DEFENSE INCENDIE

Comme chaque année, l'entreprise Hinni a procédé au contrôle et à l'entretien de la moitié du parc des bornes hydrantes, conformément au contrat d'entretien.

## EAUX USEES

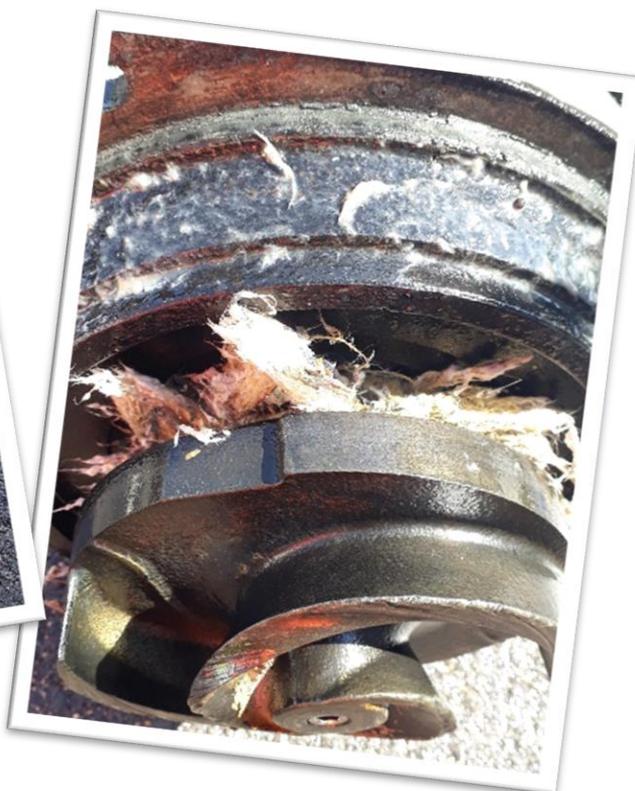
### STEP - EXPLOITATION

Notre STEP accueille désormais les eaux usées de la Commune de Mauraz, les travaux de raccordement sur la station de relèvement de Villars-Bozon étant terminés depuis le mois de décembre.

### STATION DE RELEVEMENT DES EAUX USEES « LA VILLE »

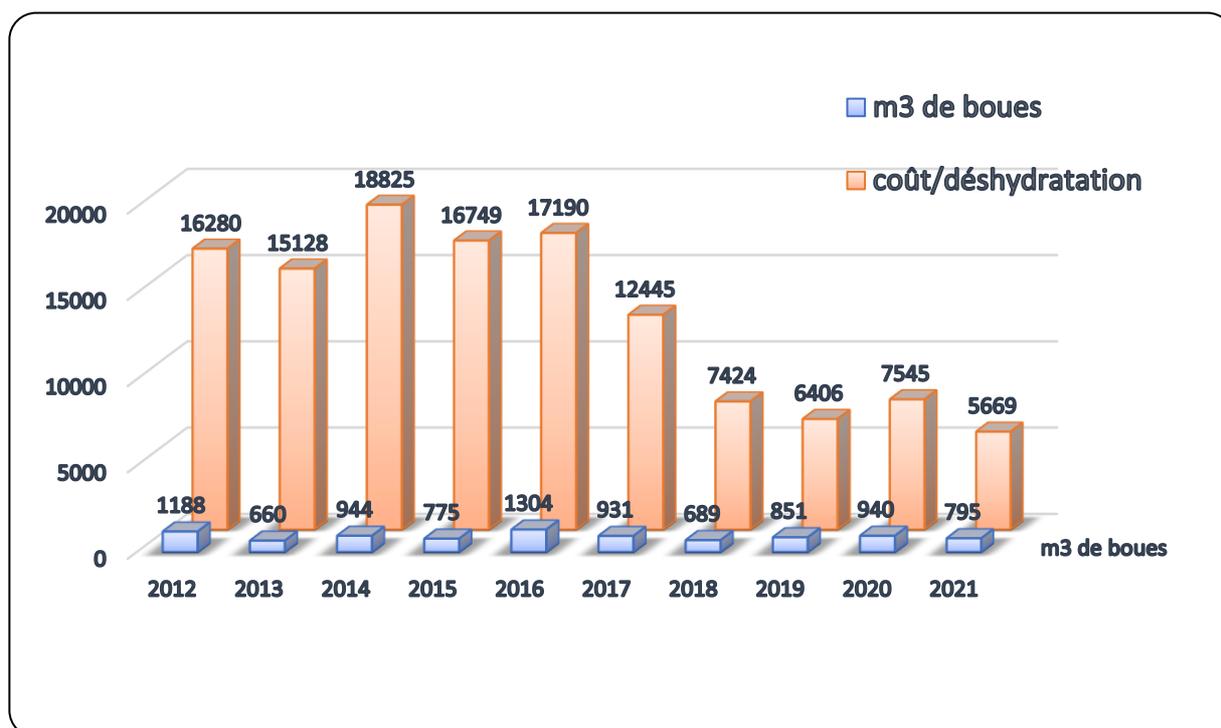
Un apport de fibres (lingettes, pattes, etc.) déversées dans les eaux usées a provoqué la rupture de l'une des pompes de relèvement.

Après une étude de marché, la pompe a été remplacée par un nouveau type moins sensible à cette problématique, qui n'était malheureusement pas disponible au moment de la réalisation de la station.



## STEP - ANALYSES ET DESHYDRATATION

### Volumes traités



Années	m <sup>3</sup> de boues	Coût/déshydratation En millier de Fr.
2012	1188	16'280
2013	660	15'128
2014	944	18'825
2015	775	16'749
2016	1304	17'190
2017	931	12'445
2018	689	7'424
2019	851	6'406
2020	940	7'545
2021	795	5'669

### REGIONALISATION DE L'EPURATION HAUTE VENOGUE – VEYRON (EHVV)

#### Par le comité de pilotage de l'EHVV

Le projet de régionalisation des STEP se poursuit et devrait être en mesure de proposer en 2022, un concept pour la création d'une entité régionale.

A la suite de certains points déjà éclaircis au sujet du financement, la Municipalité s'interroge sur la pertinence d'accélérer la mise en séparatif intégrale de la Commune afin de répondre aux exigences cantonales. En effet, la création de l'EHVV, allégerait notablement la facture communale.

Dans le cadre de la modification de la législation fédérale sur la protection des eaux (LEaux) imposant la mise en place d'un traitement des micropolluants dans certaines STEP, le Canton a procédé à une étude de planification pour l'entier de son territoire.

Pour notre région de la Haute Venoge et du Veyron, sont concernées les STEP situées dans les bassins versants du Veyron et de la Venoge en amont de la STEP d'Eclépens en incluant la STEP d'Orny (bassin du Nozon). Les communes concernées sont pour le Bassin du Veyron : Chevilly et Dizy et pour le Bassin de la Venoge : L'Isle, Mauraz, Mont-la-Ville, La Praz, Cuarnens, Moiry, Ferreyres, La Sarraz, Pompaples, Orny, Eclépens. Les communes de Chavannes-le-Veyron et La Chaux ont désiré se retirer du projet au cours de l'année 2018.

Un Comité de pilotage (COPIL), composé d'une délégation municipale de chacune des 13 communes concernées, a mené, conjointement à la Direction générale de l'environnement du Canton, une étude et une évaluation des différentes possibilités, notamment la faisabilité d'une STEP régionale intercommunale. La Confédération et le Canton ont mis en place un système de subvention pour les STEP devant mettre en place un traitement avancé des micropolluants. Pour la région de la Haute-Venoge et du Veyron, le seuil des 8'000 habitants raccordés doit être atteint pour bénéficier de ces subventions. Le raccordement de l'ensemble des communes membres du COPIL permettrait ainsi de passer le seuil des 8'000 habitants raccordés, justifiant les traitements des micropolluants selon l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux).

### **Contexte légal**

Une modification de la législation fédérale sur la protection des eaux (art. 60b LEaux et art 51a à 51d, 52a et annexe 3.1 ch. 2 n° 8 OEaux) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 afin d'imposer la mise en place d'un traitement avancé des micropolluants dans les principales stations d'épuration susceptibles d'avoir un impact significatif sur le milieu aquatique. Un fonds fédéral pour le financement de ces traitements avancés a été créé. Celui-ci est alimenté par une taxe de CHF 9.-/hab/an perçue auprès des détenteurs de STEP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il permet de subventionner la mise en place des traitements avancés à hauteur de 75% des coûts de construction. Une fois équipées de ce traitement, les STEP concernées sont exemptées du paiement de la taxe.

Le Canton de Vaud a élaboré une planification cantonale pour le traitement des micropolluants dans les STEP vaudoises. Celle-ci ne s'est pas limitée à la mise en place de ces traitements avancés mais a porté sur l'ensemble de la problématique de l'épuration, en particulier le renouvellement d'un parc de STEP très décentralisé et vieillissant, l'amélioration générale de la qualité de traitement, la rationalisation et la professionnalisation de l'exploitation grâce à des mesures de régionalisation. Il en ressort la possibilité de créer 16 STEP régionales présentant un niveau de traitement élevé et pouvant prendre en charge les eaux usées de 90% de la population vaudoise. Cette planification a été validée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en septembre 2016.

Afin d'alléger la charge financière des communes, un financement cantonal complémentaire au financement fédéral a été mis en place, portant sur l'amélioration des traitements biologiques sur les STEP pôles (prérequis pour un traitement rationnel des micropolluants) et sur le raccordement des STEP périphériques à ces pôles. Les coûts de construction de ces différents ouvrages sont subventionnés à hauteur de 35%.

La loi vaudoise sur la protection des eaux contre la pollution a été modifiée dans ce sens le 19 janvier 2016 (art. 40a LPEP-VD). Le Conseil d'Etat a par la suite édicté un règlement (814.31.5), ainsi qu'une directive (DCPE 801) sur les subventions en matière de lutte contre les micropolluants.

Le projet de regroupement des STEP de la région de la Haute-Venoge et du Veyron sur le site de la STEP actuelle de La Sarraz constitue l'un des 16 pôles de la planification vaudoise. Ce pôle régional devrait satisfaire les conditions requises pour l'obtention des financements cantonaux et fédéraux, à savoir un seuil de 8'000 habitants raccordés et un rejet dans un cours d'eau dont le débit d'étiage est constitué pour plus de 10% d'eaux rejetées par les STEP.

Ce projet devrait constituer la 3<sup>ème</sup> mesure planifiée de protection de la Venoge contre les effets néfastes des micropolluants, en complément de la STEP régionale de Penthaz, déjà équipée d'un traitement avancé, et du raccordement de la STEP de Bussigny sur la STEP de Lausanne/Vidy, en cours de réalisation.

### **Concept général de régionalisation**

Le concept général consiste à regrouper les 10 installations existantes sur une seule station d'épuration régionale à la Sarraz, qui devra pouvoir être complétée à terme pour le traitement des micropolluants. L'emplacement de la STEP de La Sarraz s'impose de par la topographie (en bas du bassin versant), ainsi que par la disponibilité du terrain, dont l'affectation (zone d'activités) est compatible avec la réalisation d'une STEP, sans qu'aucune procédure d'affectation préalable ne soit nécessaire.

Les stations actuelles seront maintenues en état de fonctionner de manière satisfaisante jusqu'à l'échéance du raccordement sur la STEP régionale. Les STEP existantes constituent les « points de sortie » des différents réseaux communaux actuels. En principe, les eaux usées sont reprises à partir des STEP existantes. Ces dernières doivent être modifiées pour remplir trois fonctions principales :

- Régulation du débit acheminé vers la STEP régionale
- Pompage des eaux usées, lorsqu'un raccordement gravitaire n'est pas possible
- Si nécessaire, gestion des eaux pluviales excédentaires (par exemple rétention ou dégrillage)

Le dimensionnement hydraulique de chacun des raccordements se base sur les débits actuellement admis aux STEP. Les déversements en temps de pluie doivent être réduits au maximum ou tout du moins ils ne doivent pas être plus importants qu'actuellement.

Les tracés des conduites et canalisations ont été étudiés à l'échelle régionale. Les visites sur place ont permis de visualiser la topographie du terrain. Les écoulements ont été évalués sur la base des cartes topographiques. Toutefois, il n'a pas été procédé à des nivellements locaux du terrain. Les tracés sont donc susceptibles d'être légèrement adaptés lors de la poursuite des études. Ces prestations seront à exécuter ultérieurement dans le cadre du ou des projets d'ouvrage.

---

# VOIRIE, ESPACES VERTS & FORETS

---

## M. Philippe Mülhauser, Municipal

### Voirie & espaces vert :

*M. Christian Vannod, chef de voirie*

*M. Stéphane Odin, employé de voirie (jusqu'au 15.08.2021)*

*M. Bryan Corbaz, employé de voirie (dès le 01.09.2021)*

*M. Aimé Guignard, surveillant auxiliaire à la déchèterie*

### Conciergerie :

*M. Jean-Claude Freymond, concierge*

*Mme Pavlina Schär, auxiliaire de conciergerie*

### Forêt :

*M. Luc Dessauges, chef d'équipe*

*M. Charly Tercier, forestier bûcheron (jusqu'au 31.07.2021)*

*Mme Angélique Vuilleumier, forestière-bûcheronne (dès le 01.09.2021)*

*Mme Thaïs Jeanmonod, apprentie forestière-bûcheronne*

*M. Nathanël Bissat, apprenti forestier-bûcheron*

*M. Cyril Chappuis, forestier bûcheron (CDD jusqu'au 31.03.2021)*

## PERSONNEL D'EXPLOITATION

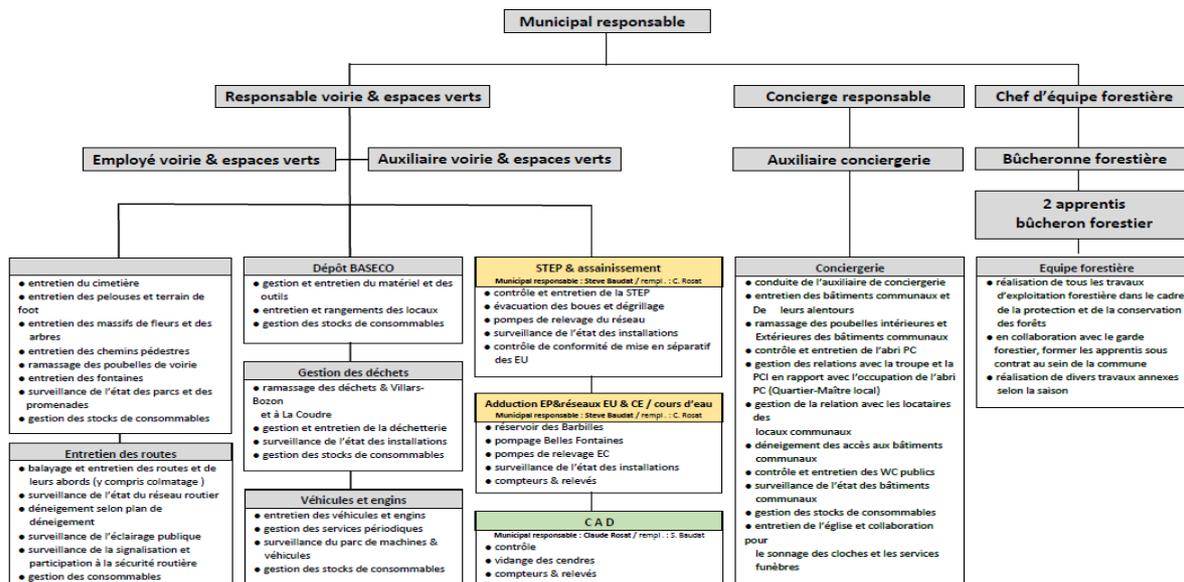
Le personnel d'exploitation représente 5.2 EPT (équivalent plein temps) et se détaille selon les affectations suivantes :

- 2.1 EPT pour la voirie, composée d'un chef de voirie, d'un employé de voirie et d'un auxiliaire engagé à la surveillance de la déchèterie.
- 1.1 EPT pour la conciergerie. Cela comprend le concierge-responsable et une auxiliaire qui est affectée notamment aux nettoyages du Château et des classes d'écoles (18 à 20 h/mois).
- 2.0 EPT pour l'équipe forestière, constituée d'un chef d'équipe et d'un-e bûcheron-ne forestier-ère. Cette équipe est supervisée par un garde forestier du Triage du Pied du Jura et compte également deux apprentis.

Le personnel communal engagé à la surveillance de la déchetterie durant les ouvertures du mercredi et du samedi est renforcé par les ambassadeurs du tri. Ces jeunes gens (écoliers ou étudiants de la Commune) reçoivent les missions suivantes :

- informer les usagers de la déchetterie sur les bonnes pratiques du tri des déchets ;
- aider les usagers dans la manutention des déchets, si nécessaire ;
- appuyer le surveillant de déchetterie en ce qui concerne le maintien de l'ordre sur site.

Les responsabilités et les définitions des tâches sont précisées dans l'organigramme suivant :



Commune de L'Isle/Philippe Müller/organigramme/2021

## GESTION / ORGANISATION

Une planification annuelle est effectuée par le Municipal responsable en collaboration avec les employés. Elle a pour but de gérer les vacances et congés en assurant les remplacements au sein du personnel ainsi que le contrôle des absences et heures supplémentaires durant l'année.

Chaque semaine débute par le rapport hebdomadaire voirie & espaces verts, conduit par le Municipal responsable. Prennent part à ce rapport le chef de voirie, l'employé de voirie et le concierge. Cette séance a pour but d'assurer la planification hebdomadaire, de coordonner les tâches des employés et de régler les détails de la semaine à venir.

Concernant l'équipe forestière, c'est le garde forestier qui la gère et rend des comptes au Municipal responsable. Des séances sont organisées selon les besoins du service.

La Municipalité attache une importance particulière à la polyvalence. Durant l'année 2021, nos deux nouveaux employés (voirie et équipe forestière) ont été formés afin de pouvoir se remplacer mutuellement. Cela est particulièrement important en ce qui concerne l'engagement des équipes de déneigement mais aussi en cas d'absence d'un collaborateur.

Les ambassadeurs du tri font l'objet d'une planification trimestrielle qui est organisée par le Municipal responsable. En 2021, l'engagement de ces jeunes gens a été doublé durant l'introduction du nouveau système de tri du carton et du papier.

## FORMATION CONTINUE

La Municipalité met un point d'honneur à proposer chaque année aux employés communaux des cours de formation continue. En raison de la crise sanitaire, la presque totalité des cours 2021 a été annulée. Seul le cours sur la biodiversité, organisé par le Parc Jura Vaudois a eu lieu à L'Isle. Le Municipal responsable et le chef de voirie ont suivi ce cours afin de parfaire leurs

connaissances pour le suivi du projet de gestion différenciée des espaces verts au sein de la Commune, qui fait office d'exemple pour les autres participants.



Cours sur la biodiversité organisé par le PJV

## ROUTES

### MOYENS TECHNIQUES & RESSOURCES MATERIELLES

En 2020 notre véhicule de voirie REFORM a commencé à montrer des signes de faiblesse. En 2021, nous avons rencontré de nouveaux problèmes avec ce véhicule, ce qui a engendré un dépassement du budget alloué à l'entretien de ce dernier.

Sur proposition de la Municipalité, le Conseil communal a accepté un préavis pour son remplacement, dans sa séance du 09.12.2021.



Véhicule REFORM qui sera remplacé en 2022

Le porte-outil Nilfisk continue de donner pleine satisfaction. Une convention a été signée avec la Commune de Chavannes-le-Veyron pour le désherbage des bords de routes et des trottoirs, deux à trois fois par année.



Véhicule porte-outils équipé de la brosse de route

#### **ENTRETIEN**

Durant l'année 2021, l'entretien des routes s'est limité aux travaux de stricte nécessité, ainsi qu'à des réfections localisées.

#### **SERVICE HIVERNAL**

Les services de la voirie assurent le déneigement et le salage des routes et chemins ainsi que des trottoirs durant la saison hivernale. Le déneigement et le salage de certains axes sont sous-traités à une entreprise extérieure.

Les privés qui le désirent peuvent mandater la Commune pour le déneigement et le salage de leurs accès privés. En 2021, cela a représenté 126 passages. Les prix de ces prestations ont été revus à la hausse permettant de rentabiliser le matériel communal. La polyvalence avec le personnel forestier a également bien fonctionné.

#### **POLITIQUE DE GESTION DU STATIONNEMENT COMMUNAL**

Durant l'année 2021, la nouvelle politique de gestion du stationnement communal a été mise en place. Elle a pour buts principaux :

1. de doter notre Commune d'un instrument indispensable pour assurer la préservation et l'amélioration de son cadre de vie et de son attractivité ;
2. de faciliter le traitement et l'analyse des projets d'urbanisme et de stationnement lors des procédures d'approbation grâce à un cadre de référence constitué par la politique de gestion du stationnement ;
3. de répondre aux exigences actuelles en matière de politique de stationnement.



La réalisation de ce projet a été planifiée en 4 phases, à savoir :

1. établir un état des lieux de la situation actuelle en matière de stationnement et reconnaître les incohérences ;
2. définir et valider une politique de gestion du stationnement adaptée à notre Commune (y compris les modifications en matière de réglementation) ;
3. adapter la signalisation à la nouvelle politique de gestion du stationnement et la légaliser ;
4. mettre en pratique la nouvelle politique de gestion du stationnement au niveau de la Commune.

Les phases 1 à 3 ont été réalisées durant l'année 2021. La 4<sup>ème</sup> phase sera effectuée début 2022 et consistera en l'instauration de contrôles du respect de la nouvelle réglementation en vigueur. Toutefois une période d'adaptation durant laquelle les contrevenants ne se verront pas amendés est prévue.

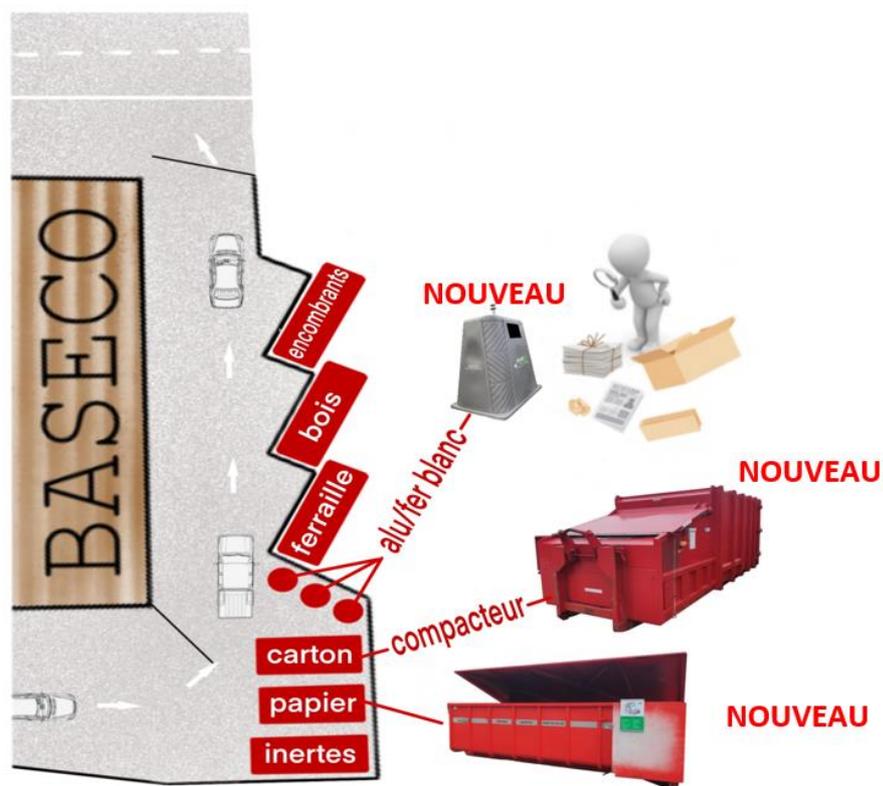
## **ECLAIRAGE PUBLIC**

A part les quartiers de la Ville et des Tigneuses, l'éclairage public communal est composé majoritairement d'anciens luminaires. Le remplacement de l'éclairage public du Hameau de La Coudre se fera en même temps que la mise en séparatif. Le remplacement du solde des luminaires s'effectuera ultérieurement.

## **GESTION DES DECHETS**

La déchetterie communale a fait l'objet d'une réorganisation dès le début de l'année 2021. La Municipalité a décidé d'instaurer un tri supplémentaire pour le papier et le carton. Cette

initiative a été bien accueillie par la population et nous permet de diminuer de plus de moitié le coût d'évacuation de ces matériaux.



Nouvelle organisation de la déchetterie communale



Les responsables de la déchetterie devant le compacteur carton MM. Bryan Corbaz, Aimé Guignard et Christian Vannod

## STATISTIQUES

Les quantités de déchets collectés durant l'année se détaillent comme suit :

Type de déchets	1079 habitants Quantités 2021		1065 habitants Quantités 2020		Evolution de 2020 à 2021	
	to / an	kg/hab/an	to / an	kg/hab/an	to / an	kg/hab/an
Organiques de jardin	185.22	171.65	190.32	178.70	-5.1	-7.05
Ordures ménagères	122.27	113.30	115.01	107.99	7.26	5.31
Boues de STEP	83.98	77.83	102.18	95.94	-18.2	-18.11
Papier/carton	61.10	56.62	65.72	61.71	-4.62	-5.09
Inertes	9.71	8.99	27.49	25.81	-17.78	-16.82
Bois	55.93	51.83	52.77	49.55	3.16	2.28
Verre	54.57	50.57	53.05	49.81	1.52	0.76
Ferraille	15.98	14.81	15.76	14.80	0.22	0.01
Encombrants	20.04	18.57	22.49	21.12	-2.45	-2.55
Organiques de cuisines	11.76	10.89	19.29	18.11	-7.53	-7.22
Electriques & électroniques	9.88	9.15	8.72	8.19	1.16	0.96
Textiles	9.26	8.58	11.2	10.52	-1.94	-1.94
Domaine public	8.05	7.46	7.95	7.46	0.1	0
Spéciaux ménages	3.68	3.41	2.6	2.44	1.08	0.97
Fer blanc	4.77	4.42	2.25	2.11	2.52	2.31
PET	3.10	2.87	3.22	3.02	-0.12	-0.15
Capsules Nespresso	8	7.41	5	4.69	3	2.72
Dégrillage de STEP	1.70	1.57	1.91	1.79	-0.21	-0.22
Huiles usées	0.0	0.	1.4	1.31	-1.4	-1.31
<b>Totaux :</b>	<b>669.00</b>	<b>619.83</b>	<b>708.33</b>	<b>665.07</b>	<b>-39.33</b>	<b>-45.14</b>



## DEFIBRILLATEUR

Chaque année en Suisse près de 10'000 décès sont causés par des accidents cardiovasculaires, soit près de 22 fois plus que les accidents de la circulation !

Lors d'un arrêt cardiaque, les chances de survie diminuent de 10% par minute. La Municipalité a décidé d'acquérir un défibrillateur qui a été installé le 1<sup>er</sup> juin 2021 au Centre villageois.

La population a été conviée à une présentation qui a pu avoir lieu malgré les mesures sanitaires en vigueur.



Défibrillateur au Centre villageois

## PARCS ET PROMENADES

### PROJET DE GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS

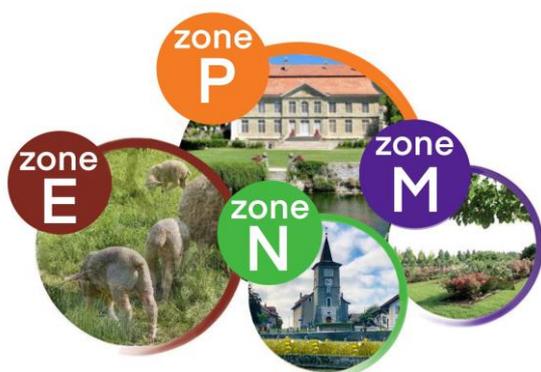


Ce projet de développement au profit de la biodiversité a été mis en place dès le printemps 2021, ce qui a profondément modifié la façon de gérer les espaces verts communaux.

#### Application au sein de la commune

Au sein de notre Commune, la gestion différenciée des espaces verts a pour conséquence que certains espaces moins fréquentés sont laissés à eux-mêmes. Ils sont fauchés ou extensivement pâturés une fois par année, éventuellement même une fois tous les deux ans sur certaines parties. Contrairement à d'autres surfaces intensivement tondues en raison de leurs fonctions, comme le parc du Château ou des places de sport, cette façon de procéder permet de conserver des refuges pour la biodiversité et une plus grande diversité de paysages.

Notre Commune a accueilli en juin 2021 le cours sur la biodiversité, organisé par le Parc Jura Vaudois. Durant ce cours, nous avons pu constater le succès de cette nouvelle façon de procéder qui, dès la première saison, a déjà donné d'excellents résultats.



Prairie fleurie, les parcelles sont "encadrées" par une bordure tonduë et un panneau explicatif oriente les passants.

## AMELIORATIONS FONCIERES (AF)

### REFECTION DES COLLECTEURS COMMUNAUX

Suite au problème rencontré en 2019, le suivi pédologique ordonné par le Canton durant trois ans est toujours en vigueur ; il est assuré par le bureau Impact Concept. Une nouvelle analyse aura lieu au printemps 2022.



Collecteur

### AF PREMIERE ETAPE

Les travaux de réfection du réseau AF débuté en 2019 ont pu être terminés durant l'année 2021.

La finalisation de la facturation, respectivement la demande de subside, sera faite durant l'année 2022. Nous pourrons ensuite planifier la seconde étape des AF.



Travaux de réfection des AF  
sur la route de Châtel



## **CIMETIERE**

Les travaux de maintenance du cimetière en 2021 se sont limités à des travaux d'entretien ainsi qu'à la désaffectation d'une partie des tombes. Cette surface est actuellement laissée en prairie fleurie et entre dans le processus de gestion différenciée des espaces verts.

## **CONCIERGERIE**

Même si elles se sont assouplies, les mesures sanitaires dues à la crise que nous avons connue ont continué à impacter le travail du concierge de notre Commune.

## **NETTOYAGES ET ENTRETIEN DES BATIMENTS**

Le nettoyage et l'entretien des différents bâtiments sont assumés par le concierge responsable, appuyé par une auxiliaire. En ce qui concerne le grand nettoyage du Château, il est effectué par le concierge et son auxiliaire, renforcés par des étudiants durant les vacances scolaires. Cette façon de faire donne pleine satisfaction et permet une économie financière non négligeable par rapport à l'engagement d'une entreprise externe.





## Personnel

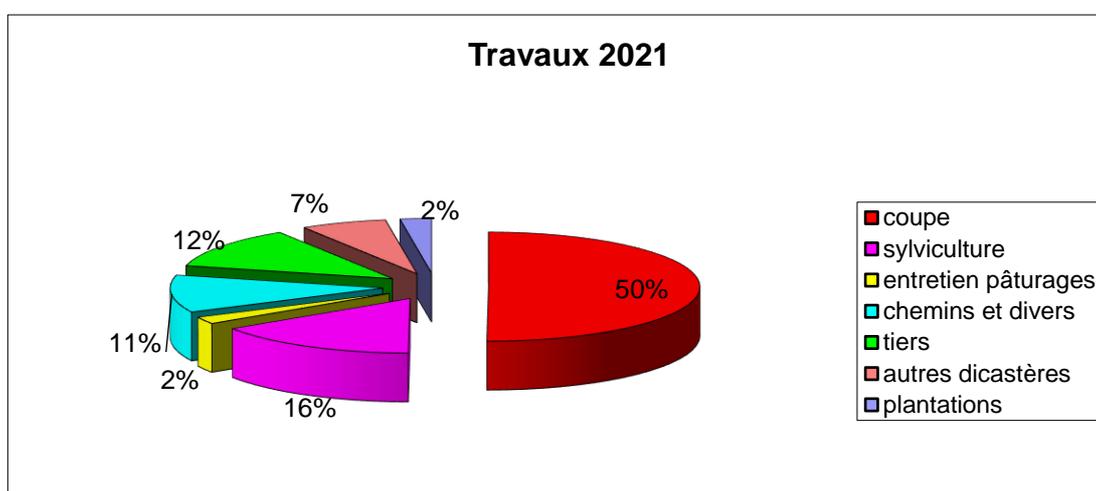
Plusieurs changements sont intervenus au sein du service forestier :

Comme convenu, Cyril Chappuis a terminé sa collaboration au service forestier de la Commune à l'issue de la saison des coupes de bois, soit à la fin du mois de mars 2021.

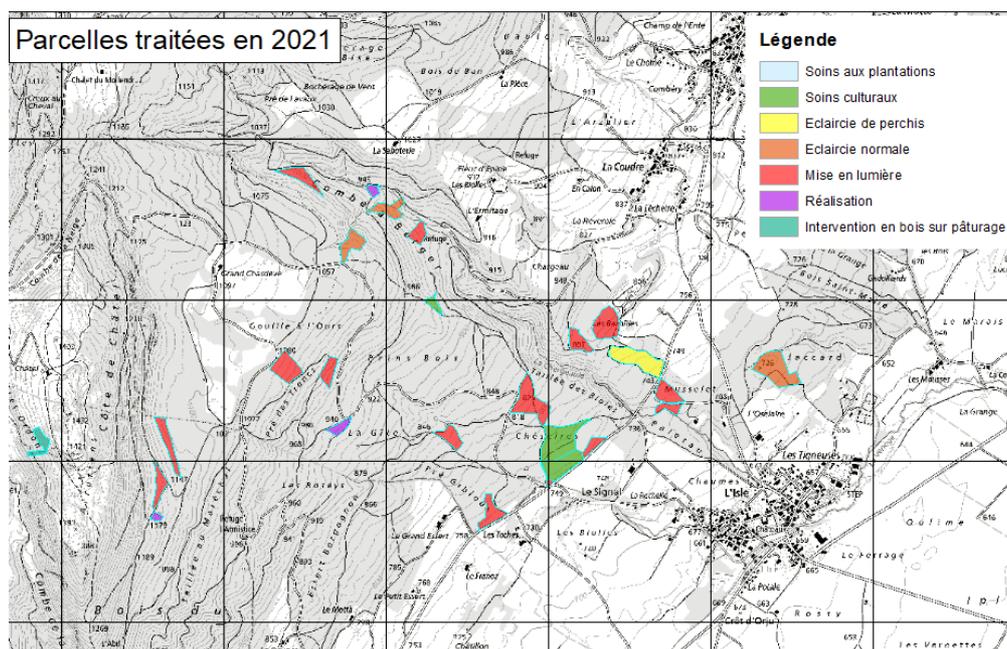
Thaïs Jeanmonnod a effectué ses quatre mois de formation complémentaire (stage) dans la région de Château-d'Oex au sein de l'entreprise Nicolas Zulauff. En échange, nous avons accueilli Yoan Bovey qui travaille dans l'entreprise Mettraux à Savigny.

Charly Tercier a quitté le service des forêts de la Commune à la fin du mois de juillet 2021 pour poursuivre son activité au sein d'une entreprise privée. Pour le remplacer, Angélique Vuilleumier a été engagée au début septembre.

## Répartition des différents travaux



Les principaux travaux forestiers 2021 effectués par l'équipe des forestiers-bûcherons ont été réalisés sur les parcelles suivantes :



Les coupes de bois occupent la part la plus importante des travaux. Les exploitations débutent au début du mois de septembre pour se terminer à la fin du mois d'avril.

Le volume des exploitations réalisées en 2021 se monte à 4'200 m<sup>3</sup> réparti de la façon suivante :

Bois de service : 2'400 m<sup>3</sup>



Bois de feu (et bois pour plaquettes) : 1'800 m<sup>3</sup>

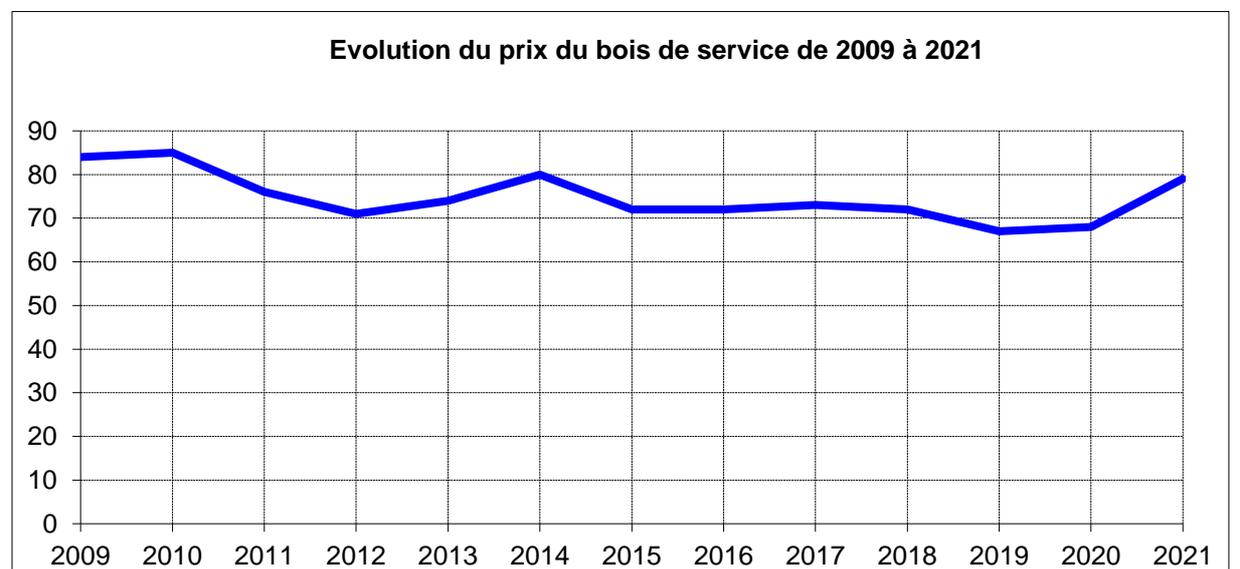


## Marché des bois

Même la presse de boulevard en a parlé : le marché du bois a vécu au début de l'année 2021 une ascension spectaculaire des prix. Toutefois, il s'agit ici de replacer les choses dans leur contexte. Rappelons que les prix avaient tout d'abord chuté fortement en 2019 sous l'effet d'une spirale baissière tirée par la surabondance des bois de chablis à très bas prix.

Il a d'abord fallu attendre que les stocks de bois de chablis d'Allemagne et de Tchéquie soient en grande partie résorbés, ce qui s'est produit durant l'hiver 2020-2021.

Ainsi, à la fin de l'année 2020, et alors que personne en Suisse n'osait encore parler d'amélioration de prix pour les bois ronds, il était devenu évident que le marché des bois européens avait pris un virage solide vers une amélioration notable. Ce virage, que les sciages avaient déjà pris, a mis un peu plus de temps à se répercuter sur le bois rond, mais au cours des derniers mois de l'année 2021, le marché des grumes a retrouvé un niveau mieux adapté à la demande.



## **Mise de bois de feu**

Environ 200 m<sup>3</sup> de bois ont été vendus lors de la traditionnelle mise de bois de feu sur pied qui a lieu au mois de novembre. A la suite de l'entrée en vigueur d'un nouvel article de la loi fédérale sur les forêts concernant la sécurité au travail, ce mode de faire devra être revu.

## **Soins culturaux**

Une surface de 11 ha de soins culturaux dans les jeunes peuplements a été traitée durant le printemps et l'été 2021.

Ces travaux sont indispensables si l'on veut que la forêt continue de remplir ses différentes fonctions.



## **Travaux pour tiers**

D'importants travaux forestiers pour d'autres propriétaires ont été réalisés durant l'année. Les principaux "clients 2021" sont:

- Hameau de La Coudre
- Commune de Ferreyres
- Forêts d'Etat à Moiry

## **Arbres habitats**

On définit les arbres-habitats comme des arbres, vivants ou morts, fournissant des habitats de petite dimension telles que des cavités, des poches sous l'écorce, de grosses branches mortes, des fissures, des coulées de sève ou la pourriture du tronc.

Si les arbres-habitats ont une faible valeur économique, leur valeur écologique est grande.

Le Canton de Vaud verse une aide financière aux propriétaires désirant maintenir des arbres-habitats dans leur forêt. Seuls les arbres vivants d'un diamètre suffisant (feuillus : 60 cm et résineux : 70 cm) entrent en ligne de compte.

Une cinquantaine d'arbres-habitats ont été désignés et annoncés. Ils se situent principalement dans la côte de Chatel. Ils forment, avec les îlots de sénescence, un réseau écologique forestier pour les espèces liées aux vieux arbres et au bois mort.



---

# SECURITE & SOCIAL

---

**M. Eric Hostettler, Municipal**

## TOURISME & ECONOMIE

Le Municipal est délégué à plusieurs entités régionales en rapport avec le développement touristique et économique, dont notamment :

- L'ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges) qui a pour but d'encourager le développement économique et régional sous toutes les formes et modalités possibles en faisant appel aux moyens légaux et à la solidarité entre communes et personnes physiques ou morales, dans les limites du territoire couvert par les communes membres.
- MRT (Morges Région Tourisme) dont la mission globale est le développement d'un tourisme privilégiant la valorisation du patrimoine naturel et culturel du district de Morges ainsi que les caractéristiques propres de notre région géographique. Ceci notamment en encourageant les prestataires touristiques sur la voie de la qualité. Les tâches de MRT se focalisent sur l'accueil, l'information, la communication et la promotion de l'offre touristique du district de Morges.
- Le PNRJV (Parc Naturel Régional Jura Vaudois) rassemble près de 35'000 habitants et s'étend sur quatre régions : Nyon, Morges, la Vallée de Joux et le Nord vaudois. C'est l'un des parcs naturels régionaux suisses. Il est reconnu d'importance nationale depuis 2013. Territoire modèle : ses paysages, sa biodiversité, son terroir et ses traditions vivantes en font une région unique. Outil de développement durable : il renforce les activités environnementales, économiques et éducatives axées sur la durabilité.

## VIE ASSOCIATIVE

Le principal rôle du Municipal est de faire de lien entre les sociétés locales et les divers autres groupes à caractères sociaux, avec la Municipalité, ceci notamment dans le but de favoriser la vie associative au sein de la Commune. Il siège également, comme le veulent les statuts, au comité d'Ach'Isle.

Selon un cahier des charges précis, le Municipal est également le répondant communal en matière d'intégration auprès du bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et de la prévention du racisme (BCI).

## TRANSPORTS PUBLICS

Le Municipal est délégué auprès de :

- La société de transports MBC (Morges-Bière-Cossonay) qui est au service de la mobilité de la région et qui relie 52 localités de l'agglomération morgienne. Ceci en offrant un réseau de transports publics multimodal de bus, trains et funiculaire. Annuellement plus de 6 millions de voyageurs empruntent ce réseau de 202 km pour se rendre au travail, à l'école et pour leurs loisirs.
- La SAPJV (Société des Auto-Transports du Pied du Jura Vaudois).

## **CULTES & INHUMATIONS**

Outre les diverses tâches de coordinations administratives en rapport avec le domaine, le Municipal est membre de la commission de gestion du fonds intercommunal de fonctionnement de la Paroisse catholique Cossonay - La Sarraz.

## **POLICE, POLICE SANITAIRE & SECURITE PUBLIQUE**

Le Municipal est délégué auprès de :

- L'AVCD (Association Vaudoise des Communes Délégatrices) qui représente l'ensemble des communes vaudoises sans corps de police communale ou intercommunale. Les buts de l'association sont de représenter les communes vaudoises délégatrices de leur sécurité publique dans le cadre de l'organisation policière vaudoise; de favoriser l'échange d'informations entre les communes concernées; de défendre leurs intérêts dans le cadre de la mise en œuvre de la police coordonnée; de promouvoir une approche globale et cohérente de la sécurité publique dans le Canton de Vaud; d'être une plateforme d'échange et de propositions en ce qui concerne l'organisation et le traitement de la sécurité publique vaudoise.

Le Municipal est également chargé de faire le lien et faire appliquer certaines mesures avec les services de l'Etat en matière de Police du commerce et de la Police sanitaire. Il est également responsable de tout ce qui touche à la sécurité publique et à la santé publique, notamment lors de manifestations.

## **SERVICE SOCIAL, AIDE SOCIALE ET PREVOYANCE & SANTE PUBLIQUE**

Le Municipal est délégué à :

- L'ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges–Aubonne–Cossonay) qui est composée des 62 communes du district de Morges, elle travaille activement au bien-être des citoyens et participe ainsi au renforcement de la communauté. Elle est chargée notamment de la gestion et des attributions de l'aide sociale et des revenus d'insertion (RI), des assurances sociales et des prestations complémentaires pour les familles (PC familles).
- L'ASPMAD du Nord-vaudois (Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile) du Nord vaudois est active dans le district Jura-Nord vaudois et la région de Cossonay. Sa mission générale est de favoriser le maintien à domicile des personnes momentanément ou durablement atteintes dans leur santé. Ceci en leur fournissant des prestations visant à promouvoir, maintenir ou restaurer leur santé, maximiser leur niveau d'autonomie, maintenir leur intégration sociale et faciliter l'appui de l'entourage. L'Association qui gère entre autre 9 centres médicaux sociaux (CMS), emploie 950 collaborateurs et assure des prestations auprès d'environ 6'500 clients par année.
- Les eHnv (Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois) dont la mission est de garantir à la population un accès aux soins sûr et de qualité. Ceci en desservant prioritairement les districts du Jura-Nord vaudois, Gros de Vaud et Morges. Les eHnv assument des missions de soins aigus et de réadaptation qui englobent des activités préventives, diagnostiques, curatives et palliatives, ainsi que d'accompagnement. Ils s'inscrivent dans une volonté de formation professionnelle, complémentaire et continue. Ses principaux sites sont les hôpitaux d'Yverdon, de Saint-Loup, de Chamblon et d'Orbe. A cela s'ajoutent divers sites spécialisés. Les eHnv occupent 1'700 collaborateurs.

## DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Le Municipal est délégué auprès du conseil intercommunal du SDIS. Celui-ci se réunit plusieurs fois par année pour les assemblées générales et extraordinaires selon les besoins.

La pandémie de COVID-19 a de nouveau impacté les activités de notre SDIS en particulier dans le domaine de la formation continue et des exercices sur le terrain. Malgré une situation « tendue », le SDIS Région Venoge a été relativement peu touché en raison des mesures de protection sévères que l'EM a mis en place afin de maintenir le degré opérationnel nécessaire pour assurer la sécurité de la population et de ses biens tout en observant le degré de motivation des sapeurs-pompiers. Seules quelques personnes ont été testées positives, sans avoir eu de contacts directs avec le SDIS.

Sur proposition de l'EM, le Comité Directeur a pris la décision de supprimer le DAP de Chevilly avec effet au 1er janvier 2022. En effet, il n'y a aucune plus-value à conserver ce local avec seulement 8 personnes stationnées à Chevilly et qui sont d'accord d'être réparties sur les sites de L'Isle, Grancy ou La Sarraz.

Durant l'année 2021, le Codir a élaboré et présenté le règlement du personnel pour l'organisation du SDIS. Ce règlement permet d'apporter une solution pérenne, unifiée tout en proposant des conditions d'emplois souples et compétitives. Le règlement a été adopté par le Conseil intercommunal le 29 juin et par la Cheffe du département des institutions et du territoire le 3 septembre 2021.

A la demande de l'ECA et du Canton, le Codir a été chargé de modifier et réactualiser certains articles du règlement de l'association intercommunale du SDIS Région Venoge ainsi que la tarification. Ce règlement a été adopté en juin par le Conseil intercommunal. Certains articles ont dû à nouveau être modifiés à la demande du Canton et nous avons dû à nouveau présenter le règlement au Conseil intercommunal en début 2022.

Le SDIS Région Venoge comprend 27 communes soit environ 27'000 habitants au total, ce qui représentent une surface de 15'200 hectares. 350 sapeurs-pompiers volontaires, femmes et hommes, forment le SDIS. Depuis la création du SDIS Région Venoge en 2012, les effectifs sont stables. Le taux de renouvellement atteint toutefois 75% : seul un quart des pompiers présents lors de la création sont encore présents dans les différents organes d'intervention DAP ou DPS.

Afin de couvrir ses différents besoins, le SDIS Région Venoge dispose de 5 locaux/casernes et pour mener à bien ses missions et son fonctionnement courant, le SDIS possède 32 véhicules (10 poids lourds et 22 légers) stationnés dans les différentes casernes/locaux de la région.

### **Promotions :**

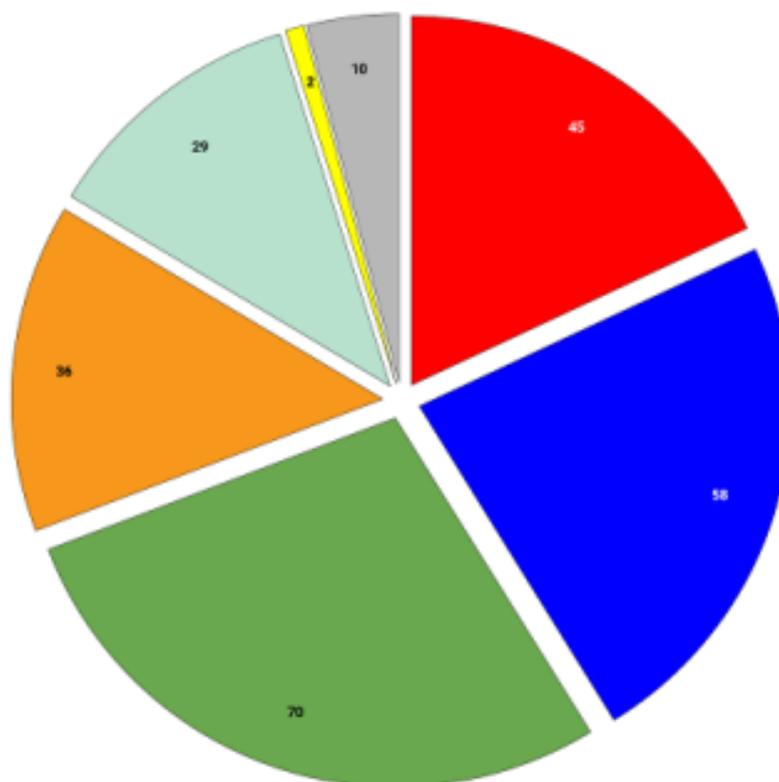
Pour garantir le bon fonctionnement et la marche du service, plusieurs Sapeurs-Pompiers du SDIS sont promus à un grade ou une fonction supérieure en fin d'année. Pour y prétendre, ils doivent remplir certains critères comme le cursus de formation, le nombre d'années d'expérience, le grade et le niveau de compétences. Au 1er janvier 2021, ce sont 37 personnes qui ont été validées par l'Etat-Major et/ou le Codir et qui obtiennent un avancement. Dont l'Adj Kevin Ischi, qui devient Premier-Lieutenant et occupe la fonction de responsable formation région et rejoint l'Etat-Major décisionnel. Le Capitaine Philippe Viquerat est quant à lui promu à la fonction de remplaçant du Commandant. Il succède au Capitaine EM Philippe Rappaz, qui a souhaité se retirer du SDIS Région Venoge, après 12 ans passés à cette fonction.

## Interventions 2021 du SDIS Région Venoge :

250 sorties en 2021 (240 alarmes, 10 services préventifs). Ce sont 63 sorties de plus qu'en 2020 (plus 58 alarmes et plus 5 services préventifs).

### Sorties 2021

- Feux: 45
- Inondations: 58
- Techniques: 70
- Pollutions: 36
- Sauvetages: 29
- Pionniers: 2
- Services préventifs: 10



Les interventions pour des feux se montent à 45 pour l'ensemble de l'année 2021 (plus 9 cas par rapport à 2020). Les interventions ont représenté des milliers d'heures de formation et d'intervention. 1'000 heures administratives sans les permanents et 40'100 heures de permanence. Ce qui représente un total de 58'723 heures de service.

### Localisation de toutes les alarmes :

<i>Penthalaz</i>	56	<i>Bournens</i>	5
<i>Cossonay-Ville</i>	42	<i>Sullens</i>	4
<i>Daillens</i>	25	<i>Pompaples</i>	4
<i>Penthaz</i>	23	<i>Boussens</i>	3
<i>La Sarraz</i>	20	<i>Dizy</i>	3
<i>Eclépens</i>	12	<i>Ferreyres</i>	3
<i>Mont-la-Ville</i>	9	<i>Lussery-Villars</i>	3
<i>Vufflens-la-Ville</i>	9	<i>Moiry</i>	3
<i>Gollion</i>	8	<i>La Chaux</i>	2
<i>Chevilly</i>	6	<i>Chavannes-le-Veyron</i>	1
<i>Cuarnens</i>	6	<i>Grancy</i>	1
<i>Orny</i>	5	<i>Senarclens</i>	1
<i>Mex</i>	5	<i>Mauraz</i>	0
<i>L'Isle</i>	5	<i>Autres*</i>	3

\* *Echallens & Saint-Barthélemy*

## PROTECTION CIVILE

Le Municipal délégué est membre du Comité directeur de l'ORPC (Organisation Régionale de Protection Civile). Celui-ci se réunit 10 à 12 fois par année pour les séances de comité et minimum 2 fois par année pour les assemblées générales et extraordinaires selon les besoins.

L'année 2021 fut une nouvelle année de très forte sollicitation de la Protection civile (PCi) qui a réalisé les nombreuses missions qui lui ont été confiées dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19. Engagé depuis le 28 octobre 2020, le bataillon du District de Morges a reformé avec le bataillon du District de Nyon le bataillon OUEST. Ce regroupement opérationnel a pour objectif de faciliter la conduite et l'administration des opérations sur le terrain.



### Quelques chiffres :

- Période : du 28.10 au 29.07
- Jours de service Bat. OUEST : 15'477
- Heures de travail Bat. OUEST : 123'816
- Jours de service astreints ORPC District Morges : 8'356

### Baisse des effectifs de la PCi :

Au 1er janvier 2021, la nouvelle loi sur la Protection de la Population et la Protection civile (LPPCi) est entrée en vigueur. Le plus grand impact de cette nouvelle loi sur le fonctionnement de la PCi est la réduction de l'âge de l'obligation de servir pour les soldats et les sous-officiers. Le bataillon a vu son effectif diminuer de 716 astreints au 31 décembre 2020 à 478 astreints au 1er janvier 2021 répartis de la manière suivante :

- Officiers : 44
- Sous-officiers : 57
- Soldats : 377

Cette situation a contraint à supprimer une compagnie du bataillon passant ainsi de 5 à 4 compagnies. De plus, la charge provoquée par les nombreuses missions que la PCi a dû réaliser durant l'année dans le cadre de la pandémie s'est tenue avec moins d'astreints, donc plus de jours à réaliser pour ces derniers.

**Activité régulière du bataillon :**

Les spécialistes de la protection ABC (Atomic, Biologique et Chimique) ont terminé la révision du concept de distribution des comprimés d'iode à la population du District en cas d'accident ou d'événement atomique, nucléaire ou radiologique. Le contrôle périodique des abris (CPA) a été réalisé cette année sur les communes de Tolochenaz, Senarclens, Grancy, Vullierens, Gollion et Hautemorges (Cottens).

En septembre et novembre, le service de la Protection des Biens culturels (PBC) du bataillon a collaboré avec les spécialistes du bataillon de Nyon. Ensemble, ils ont réalisé le recensement des biens culturels et les fiches d'évacuation liées des communes de Lonay, St-Prex, Lully, Echichens, Gilly, Commugny, Essertines-sur-Rolle, Coinsins, Vich et des musées du Château de Prangins, de la Villa Rose à Gland et poursuivit la création des fiches d'évacuation des musées du Château de Morges. Les fiches d'évacuation ont pour but de permettre aux sapeurs-pompiers d'évacuer et de mettre en lieu sûr les biens recensés lors d'un sinistre et ceci avant l'arrivée des spécialistes de la Protection des Biens Culturels de la PCi. Une semaine de cours de répétition a été consacrée à la logistique avec des détachements convoqués et adaptés aux volumes de travail à effectuer.

Toujours en collaboration avec l'ORPC du District de Nyon, un cours de répétition de rattrapage a été organisé en novembre, afin de permettre aux astreints ayant été dispensés de la mobilisation, de remplir leur devoir en lien avec leur obligation de servir.

**Engagement en situation d'urgence :**

En plus de la mobilisation de la Protection civile, un service de piquet est assuré permettant de répondre aux sollicitations en situation d'alarmes par les partenaires.

La PCi du District de Morges a été alarmée en renfort de l'ORPC du District de Nyon pour un délestage de l'autoroute A1 entre Coppet et Nyon à la suite d'un accident survenu durant la nuit. Toujours en renfort de l'ORPC du District de Nyon, le bataillon a été sollicité en urgence pour un délestage de l'autoroute A1 entre Nyon et Gland à la suite du renversement d'un train routier qui transportait des déchets en vrac.



**Autorité politique :**

Un nouveau Comité de direction aura été élu et mis en place cette année pour la législature 2021 à 2026. Celui-ci se compose des Municipaux suivants :

Président :

- Christian Franco de Denges

Vice-président :

- Olivier Jeanneret de Tolochenaz

Membres :

- Marylin Sieber d'Orny
- Laurent Pellegrino de Morges
- Patrick Guex d'Allaman
- Claude-Alain Cavigioli d'Apples
- Eric Hostettler de L'Isle

**Remerciements :**

Tous ces engagements, que ce soit en exercice, en situation réelle ou en cours de répétition, n'auraient pas été possible sans le concours des miliciens, le cœur et la raison d'être de notre organisation, sans les professionnels de la PCi du District de Morges et avec le soutien des autorités politiques du district.

(Source & crédit image : Lt-Col Marc Dumartheray)



---

# PATRIMOINE

---

**M. Claude Rosat, Municipal**

## BATIMENTS

### LE CHATEAU

Comme tout monument historique, notre Château mérite qu'on lui accorde une attention particulière. D'importants travaux ont été et seront nécessaires afin de maintenir en état cette noble demeure, permettant ainsi aux générations futures d'en profiter et s'enorgueillir d'être citoyennes et citoyens de ce beau village.

Il va sans dire que le nombre de visites du Château a subi un certain recul, en raison de la pandémie qui nous a tous marqués, d'une manière ou d'une autre.

Cependant, les artisans qui ont œuvré aux continues rénovations, travaux divers, n'ont pas chômé durant l'année et ont procédé, entre autres :

- A l'installation d'un nouveau réseau informatique pour l'école et la salle du Conseil.
- L'échange de locaux entre le bureau du doyen et la salle des maîtres a nécessité quelques rafraîchissements.
- La poursuite du remplacement de différentes fenêtres, améliorant la qualité thermique du monument.
- L'installation du chauffage dans la salle à manger permet d'avoir une salle de dégagement pour des séances et usages divers.
- La réfection du parquet d'une salle de classe.
- Le remplacement et l'entretien des extincteurs.
- L'acquisition d'un écran géant à la Salle du Conseil, pour les séances des autorités et autres présentations.



### LE COLLEGE DE VILLARS-BOZON

Ce bâtiment vieillissant nécessite une lutte constante sur tous les fronts, contre les ravages du temps.

Quelques travaux de peinture et divers entretiens ont été réalisés.

### LA POSTE

Les investissements entrepris dans ce bâtiment montrent une légère augmentation du rendement locatif et nous permettent de tirer un bilan positif de l'exercice.

## **LA SALLE POLYVALENTE**

Une consommation impressionnante de produits de nettoyage et de désinfectant a été réalisée durant l'année, en raison de l'application des consignes sanitaire liées à la COVID.

Malgré la situation vécue en 2021, l'équilibre du compte est bon. Quelques locations supplémentaires auraient suffi à un parfait équilibre.

Nous relèverons que les entretiens ont été effectués et n'ont pas suscité de frais extraordinaires.

Il a été nécessaire de faire intervenir certains maîtres d'état afin de remédier à diverses pannes, notamment sur l'éclairage extérieur.

Un ferblantier a changé quelques dilatations en toiture, parant aux infiltrations d'eau survenues lors de fortes pluies et précipitations neigeuses.



## **BASECO**

L'acquisition de ce bâtiment il y a quelques années, permet à notre voirie ainsi qu'à nos bûcherons, de travailler dans d'excellentes conditions.

Grâce à la location d'une partie des locaux au SDIS, le compte présente un résultat positif. Il est agréable de constater que ce bâtiment remplit pleinement son rôle en accueillant tous ces services.

## **LE CENTRE VILLAGEOIS**

Nous avons profité du départ de l'une de nos locataires pour rafraîchir en profondeur l'appartement qu'elle occupait. L'immeuble ayant une trentaine d'année, il était temps de redonner un peu de couleur à ce logement. Les coûts de ces travaux imprévus lors de l'élaboration du budget, ont engendré un dépassement comptable.

Les travaux relatifs aux différents contrats d'entretien ont été effectués.

Nous avons également dû remplacer l'appareil à carte à prépaiement de la machine à laver, sa vétusté ne nous permettant plus de remplacer les pièces mécaniques défectueuses.

Pour clore, nous pouvons constater que ce bâtiment jouit d'une bonne situation financière.

## L'HOTEL DE LA BALANCE

Nous avons reçu le congé de notre tenancier au début de l'année, ceci après l'élaboration du budget, ce qui explique le large dépassement des dépenses budgétées.

Bien des travaux ont été nécessaires afin de remettre aux normes les installations au sein de la cuisine, ainsi que dans le reste des pièces, salles et chambres de l'hôtel.

- Remplacement du fourneau et des plaques de cuisson, « le piano », nous obligeant à refaire à neuf les alimentations de gaz, ainsi que la batterie de distribution située à l'arrière du bâtiment.
- Remplacement des armoires frigorifiques.
- Révision de la machine à laver la vaisselle ainsi que du four vapeur.
- Modification des alimentations d'eau et curage des canalisations, siphons et divers.
- Modifications des installations électriques.
- Remplacement de certains meubles en bois par de l'inox.
- Rafraîchissement de l'économat et remplacement partiel des supports des chambres frigorifiques.
- Détartrage des appareils dans les WC.
- Réparation du mobilier du comptoir.



Dans le courant du mois d'août, nous avons ainsi pu accueillir les nouveaux tenanciers, qui, un mois après l'ouverture, se sont vu dans l'obligation de fermer, sur ordre des autorités fédérales, en raison de l'épidémie de la COVID-19. Ce manque à gagner, nous a contraint à lui octroyer une aide financière, par le biais d'une réduction de loyers.

## LE CHALET DE CHATEL

Au vu de la vétusté de la génératrice actuelle, nous avons passé commande d'une nouvelle machine plus puissante, qui devrait être livrée au printemps 2022.

## LES ABRIS PCi PUBLICS

L'armée a loué les locaux à deux reprises, ce qui nous permet de conclure un exercice comptable positif.

Pour le reste, quelques travaux d'entretien courant ont été effectués.

## L'ANCIENNE GENDARMERIE

Dans le courant de l'année, nous avons libéré deux locataires de leur contrat de bail.

Nous avons continué de travailler en collaboration avec la DGIP concernant l'élaboration des plans de rénovation de ce bâtiment, dans la perspective d'une autorisation de transformation lourde. Nous avons également élaboré, en partenariat avec notre architecte ainsi que les potentiels futurs exploitants, les différentes formules d'aménagements des lieux, afin de les satisfaire au mieux. Divers sondages dans les murs et planchers ont été effectués, afin que notre bureau d'ingénieur puisse déterminer les différentes statiques à prévoir, dans son horizontalité et dans sa verticalité.

Nous devrions pouvoir présenter au Conseil communal, un préavis dans le courant de l'année 2022.

Le chauffage a été maintenu au minimum dans ce bâtiment, afin d'éviter tous dégâts.

### **LE TERRAIN DE FOOTBALL**

Divers travaux d'entretien ont été effectués sur l'éclairage du terrain d'entraînement, tableau électrique et sanitaires.

### **GESTION DES BIENS IMMOBILIERS**

A la suite de la reprise de la gestion des biens communaux par l'Administration communale en 2020, le second exercice comptable démontre que cette gestion profite aux comptes communaux.

Nous pouvons nous appuyer sur la CVI pour toutes les questions relatives à la législation en vigueur.

### **POLICE DES CONSTRUCTIONS**

La Commission communale d'urbanisme étudie les diverses demandes reçues afin de renseigner les habitants sur les procédures à suivre pour leurs travaux, en se conformant au règlement en vigueur du plan général d'affectation (PGA) tout en tenant compte de celui élaboré dans le futur plan d'aménagement (PACom). Une fois des dossiers complets et conformes, elle rapporte à la Municipalité son analyse et fournit les explications nécessaires à la bonne compréhension, ce qui permet à la Municipalité de délivrer les autorisations.

Ce ne sont pas moins de 72 dossiers que la Commission communale d'urbanisme a traité au cours de l'exercice 2021, qui ont engendré la délivrance de 10 permis de construire, 8 permis d'utiliser/d'habiter, ainsi que 6 autorisations concernant les installations solaires ou de pompes à chaleur. Plusieurs autorisations de minime importance ont également fait l'objet d'un traitement attentif de la part de la Municipalité.

### **ENERGIE**

#### **Chauffage à distance (CAD)**

Dans le courant 2021, aucun client n'a demandé à se raccorder à notre réseau de chauffage. Cependant, le résultat de l'exercice montre une sensible augmentation du nombre de KW/h vendus.

Nos installations fêteront prochainement leurs 20 ans d'exploitation, ce qui nous amène à anticiper le renouvellement des certains éléments.

- Lors de la séance du Conseil communal de septembre, un préavis a été accepté en ce sens. Les travaux sont prévus pour l'année 2022.
- Nous avons remplacé la seconde série de compteurs de chaleur, installés sur les stations de nos clients et qui sont propres à chaque bâtiment.
- De nouveaux contrats d'entretiens ont été honorés, permettant ainsi de maintenir et de garantir un bon fonctionnement des différents systèmes.

- L'acquisition d'un nouvel aspirateur nous permet le nettoyage des chaudières en cours d'exploitation. Un système retenant les braises incandescentes, au travers d'un container métallique, facilite le travail de notre prestataire de service.
- Il a été nécessaire de remplacer les variateurs des pompes de circulations et de faire réviser différents moteurs électriques.
- La voûte secondaire de notre grosse chaudière a été remplacée, puisque les briques réfractaires sont des matériaux qui souffrent énormément des fortes variations de température.
- Divers autres travaux de maintenance et d'entretien ont été également effectués.



Bâtiment de la centrale de chauffe

L'exercice comptable annuel réalisé en 2021 dégage un bénéfice qui alimente le fonds de réserve, permettant ainsi d'entretenir les installations vieillissantes.

## CONTROLE DES CITERNES ET RESERVOIRS A MAZOUT

Le contrôle des révisions, mises hors service et autres obligations légales font l'objet d'un suivi attentif.



## Liste des sigles, abréviations et acronymes

ACH'ISLE	Association des Amis du Château de L'Isle
AF	Améliorations foncières
AJERCO	Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay
AMF	Accueillant(e) en milieu familial
ARASMAC	Association Régionale pour l'Action Sociale Morges–Aubonne–Cossonay
ARCAM	Association de la région Cossonay, Aubonne, Morges
ASICoPe	Association scolaire intercommunale Cossonay-Penthalaz
ASICOVV	Association scolaire intercommunale Cossonay-Veyron-Venoge
ASISEVV	Association scolaire intercommunale La Sarraz et environs Veyron-Venoge
ASPIC	Association scolaire intercommunale de la piscine des Chavannes
ASPMAD	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile
AVCD	Association vaudoise des communes déléгатrices
CAD	Chauffage à distance
CBOVd	Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois
CODIR	Comité de direction
COFIL	Comité de pilotage
CVI	Chambre vaudoise immobilière
DAP	Détachement d'appui
DGE	Direction générale de l'environnement
DGEO	Division générale de l'enseignement obligatoire
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
DPS	Détachement de protection et de secours
ECA	Etablissement cantonal d'assurances incendie et éléments naturels
EhNV	Etablissements hospitaliers du Nord vaudois
EHVV	Epuraton des eaux Haute-Venoge-Veyron
EM	Etat-major
EP	Etablissement primaire
EP/EU	Eau potable, eaux usées
EPS	Etablissement primaire et secondaire
ES	Etablissement secondaire
LAJE	Loi sur l'accueil de jour
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions
MBC	Transports de la Région Morges Bière Cossonay
MRT	Morges Région Tourisme
MVCL	Mont-la-Ville, Cuarnens et L'Isle
ORPC	Organisation régionale de la protection civile
PACom	Plan d'affectation communal (remplace le terme de PGA)
PCi	Protection civile
PGA	Plan général d'affectation
PNRJV	Parc naturel régional Jura vaudois
RGP	Règlement général de police
SAPJV	Société des Auto-transports du Pied du Jura Vaudois
SDIS	Service de défense incendie et de secours
STEP	Station d'épuration
UCV	Union des Communes vaudoises